

L'article 12 du projet de loi dit ceci:

- (1) Le ministre doit établir
- a) une Commission consultative de la formation professionnelle des adultes;
  - b) une Commission consultative de l'adaptation des immigrants;
  - c) une Commission consultative de la coordination des services de réadaptation des invalides; et
  - d) une Commission consultative des recherches sur la main-d'œuvre et l'immigration.

(2) Le ministre peut, de temps à autre, établir des commissions consultatives supplémentaires comme il l'estime approprié pour s'occuper de toute question qui relève de lui en tant que ministre.

Par conséquent, avec 12 membres chacune, ces commissions grouperont 48 membres. A mon avis, ce n'est pas ainsi qu'on réduit les dépenses et la bureaucratie gouvernementales. Je voudrais, à cet égard, consigner mes opinions au compte rendu.

Il faudra effectuer 48 nominations, les intéressés devant être placés sur la feuille de paie du gouvernement. Ce projet de loi a une portée trop vaste et donne au ministre des pouvoirs que j'estime trop étendus. Assurément, le ministre dispose actuellement d'un personnel suffisant pour le conseiller sur tous les problèmes concernant l'utilisation et le perfectionnement de la main-d'œuvre au Canada, y compris les immigrants, et sur leur adaptation à la vie canadienne, sans qu'on allonge la liste des noms figurant sur la feuille de paie du gouvernement. Nous avons déjà trop de hauts gradés, si je puis m'exprimer ainsi, et pas assez d'hommes d'équipage. Nous comptons déjà trop de gens pour préparer l'appât, comme on dit dans le comté de Lunenburg ou celui de Queens, et pas assez qui pêchent. L'amélioration de notre main-d'œuvre et le recyclage des particuliers dans d'autres métiers spécialisés—de façon à tirer parti de l'évolution technologique au pays—s'imposent, je pense, mais j'avertis le ministre qu'une expansion trop poussée et inutile de son ministère, de nature à aggraver peut-être le fardeau des contribuables, pourrait bien susciter plus de problèmes qu'on ne prétend en résoudre.

L'entreprise privée s'inquiète manifestement de la multiplication des commissions officielles ces dernières années. A n'en pas douter, il y a double emploi dans les responsabilités du gouvernement et de l'industrie, et le gouvernement pourrait peut-être se servir des moyens établis par l'entreprise privée avant de prendre de l'ampleur dans ce domaine de contrôle et de direction élargis de notre économie.

**M. Max Saltsman (Waterloo-Sud):** Nous avons atteint en ce moment, me semble-t-il, une ligne de démarcation dans ce débat sur la main-d'œuvre. J'étais raisonnablement sûr que, même s'il n'était pas en mesure d'affirmer à la Chambre que tous les problèmes inhérents à la main-d'œuvre et au recyclage

avait été résolu, le ministre gardait un esprit assez ouvert à leur égard. Nous nous attendions à ce qu'il étudie les suggestions que nous lui faisons et qu'il y trouve une solution. Certes, personne n'est mieux qualifié que lui pour en trouver une et pour atteindre cet objectif qu'est une politique rationnelle de la main-d'œuvre pour notre pays.

Je m'interroge sur ce qui se passe en ce moment et sur la cause de cette perte de confiance. Si le gouvernement patauge, je n'en vois d'autre raison que son incapacité à résoudre les problèmes d'ordre fédéral-provincial. Une bonne part des choses qui clochent dans la politique de la main-d'œuvre semble le résultat direct de l'attitude adoptée en matière de relations fédérales-provinciales. Le gouvernement semble s'efforcer de créer une zone neutre entre la juridiction fédérale et la juridiction provinciale.

Nous comprenons qu'il existe un problème grave quant à la province de Québec, mais nous n'en connaissons pas l'ampleur. Nous ignorons comment on aborde ces questions à l'échelon régional. Nous savons toutefois que dans les autres provinces, ce problème n'a pas la même ampleur. Il ne semble pas qu'il existe de problème quant à la collaboration des autres provinces avec le gouvernement fédéral en vue de l'adoption d'un programme rationnel.

• (5.30 p.m.)

Chercher à faire de la ségrégation en matière de réadaptation est néfaste autant qu'insensé. Demander aux provinces de se charger de l'enseignement selon une définition étroite, tandis que le gouvernement fédéral se chargerait de la réadaptation selon une autre définition étroite, n'aboutirait à rien, et ce pour plusieurs raisons. Nous savons que dans certaines provinces les résultats du recyclage et du perfectionnement, qu'il s'agisse de parfaire son instruction, d'acquérir un nouveau métier ou toutes autres connaissances, inciteront à la migration des ouvriers vers d'autres provinces. Cela se produirait dans n'importe quel pays. Certaines provinces se développent moins rapidement que d'autres. Des changements ont lieu, des gens passant de l'agriculture à l'industrie ou d'un branche de l'industrie à une autre. En demandant à certaines provinces canadiennes d'accepter cette définition restreinte, le gouvernement leur demande en fait de faire les frais de l'émigration de leurs propres gens au profit des provinces qui les reçoivent par la suite. Ce n'est pas une proposition acceptable.

Le ministre sait sans doute que lorsque ces nouveaux règlements visant la formation de la main-d'œuvre sont entrés en vigueur, la province d'Ontario n'a pas été contente. Dans son discours aujourd'hui le ministre a laissé entendre qu'il s'agissait d'une résistance au